

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Jean Baptiste CAU, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Marie-Françoise GIRARDET, Agnès LAURENT et Simone DÉLIOT qui donne procuration à Jean-Louis FUMEY

Secrétaire de séance : Sylvie LUCCISANO

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil du 16 juillet 2015

- 1- Présentation d'un projet de modifications du règlement du lotissement
- 2- Détermination du prix au m² des terrains du lotissement rétrocedés au budget communal
- 3- Changement de locataire sur terrains communaux
- 4- Programme de travaux 2016 : validation des projets retenus par la commission voirie et demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs
- 5- Agenda d'accessibilité programmé : présentation des travaux de la commission pour validation du projet
- 6- Convention 2015/2016 avec la SPA
- 7- Contribution au titre du Fond de Solidarité Logement et du FAAD
- 8- Produits irrécouvrables : admission en non valeur
- 9- Subvention au collège de Quingey pour voyage scolaire
- 10- Demande de recours gracieux pour dettes
- 11- Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie
- 12- Cession au SYDED de l'intégralité des certificats à économies d'énergie générés par la création d'un éclairage public Ch des Combes
- 13- Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour d'un point supplémentaire pour une motion de soutien à l'association des maires de France accepté à l'unanimité

1- Présentation d'un projet de modifications du règlement du lotissement

Après lecture du projet de modifications du règlement d'urbanisme du lotissement Les Hauts du Crey, le conseil approuve l'ensemble des modifications du règlement d'urbanisme qui concerne :

- La suppression du chemin piétonnier de la tranche 2 entre les parcelles 26 et 28
- La construction d'annexes à l'habitation en limite de propriété ou à 4 m de cette limite
- Limitation du nombre d'annexes à 2 maxi

Cette modification devra être également approuvée par les co-lotis avant le dépôt de ce modificatif.

VOTE 11 POUR ET 2 ABSTENTIONS

2- Détermination du prix au m² des terrains du lotissement rétrocedés au budget communal

Suite à la rétrocession du chemin piétonnier de la tranche 2 d'une surface d'environ 500 m², le débat s'oriente sur un vote en deux phases :

- Vote n°1 : sur le choix entre la possibilité de vendre les surfaces rétrocedées au budget principal aux propriétaires riverains ou de leur louer pour une somme forfaitaire annuelle de 16 €.
Pour la location : 0 voix
Pour la vente : 9 Pour 4 Abstentions

Vote n°2 : détermination du prix au m² de ces bandes de terrains qui sont cataloguées « terrains d'aisances » et non comme « terrains à bâtir ». Proposition d'une fourchette de prix entre 10 € et 15 € le m².

VOTE 9 POUR et 4 ABSTENTIONS pour un prix de 10 m²

3- Changement de locataire sur terrains communaux

Les baux des parcelles AN 88 – ZA 14 et ZC58 seront établis au nom du GAEC des Foyards suite au changement d'exploitant agricole par les services de la DDT du Doubs

VOTE POUR à l'unanimité

4- Programme de travaux 2016 : validation des projets retenus par la commission voirie et demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs

- Modification du carrefour Fourg/Villars St Georges à l'entrée du village avec déplacement de la chaussée pour créer des virages supplémentaires, diminuer l'effet « ligne droite » et réduire la vitesse
Chiffrage opérationnel : 49600 € HT.
- Création de trottoirs côté Ecole dans la Rue de la Saline entre le croisement avec la Grande Rue et la le croisement de la Route de la Gare pour sécuriser les cheminements piétons ; création de 3 places de parking minute en lieu et place de la Placette actuelle. De plus, l'élargissement des trottoirs rend nécessaire le passage de cette rue en sens unique en montant
Chiffrage opérationnel : 93020 €HT

Des subventions du conseil départemental pour ces 2 opérations sont attendues pour un taux de 25 %

VOTE 12 POUR et 1 ABSTENTION

5- Agenda d'accessibilité programmé : présentation des travaux de la commission pour validation du projet

Cet agenda d'accessibilité Ad'AP doit être transmis aux services préfectoraux et recense les lieux publics communaux pour une accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon un agenda de travaux sur 3 ans

- Eglise : rampe accès
- Mairie et bibliothèque municipale
- Cabinet médical
- Cabinet infirmier
- Cimetière

VOTE POUR à l'unanimité

6- Convention 2015/2016 avec la SPA

Renouvellement de la convention avec la SPA pour les animaux égarés pour un coût de 0.85 €/an/hab

VOTE POUR à l'unanimité

7- Contribution au titre du Fond de Solidarité Logement – FSL et du Fond d'Aides aux Accédants en Difficulté - FAAD

Le conseil accepte la contribution de 0.61 € par habitant pour le FSL mais ne souhaite pas participer au financement du FAAD pour 2015.

VOTE 12 POUR et 1 ABSTENTION

8- Produits irrécouvrables : admission en non valeur

Le conseil admet en non valeur des créances irrécouvrables pour des loyers impayés en 2003 pour 2253.05 € sur le budget communal et des redevances non perçues sur le budget assainissement pour 4251.70 €

VOTE POUR à l'unanimité

9- Subventions au collège de Quingey pour voyage scolaire

3 élèves de Byans ont participé au voyage des 6^{ème} à Pierrefontaine, une subvention de 65 € couvrant la moitié du prix du voyage sera versée au collège au bénéfice des familles

VOTE POUR à l'unanimité

10- Demande de recours gracieux pour dettes

A l'unanimité, le conseil refuse la demande de recours gracieux d'une dette d'environ 58 000€ formulée par des propriétaires condamnés par le tribunal correctionnel de Besançon en 2008 pour une extension d'habitation illégale sans permis de construire estimant que la commune avait déjà participé généreusement à la réduction de la dette en annulant un an de cette dette sur les 3 ans dus soit environ 55 000 € environ

VOTE 10 POUR et 3 ABSTENTIONS

11- Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie

L'unité centrale actuelle a plus de 5 ans et cause des dysfonctionnements du fait du logiciel Berger Levrault e magnus très lourd.

Le devis présenté de 1009 € TTC pour l'unité centrale est accepté

VOTE POUR à l'unanimité

12- Cession au SYDED de l'intégralité des certificats à économies d'énergie générés par la création d'un éclairage public Ch des Combes

Du fait de la pose de candélabres de qualité Ch des Combes et à la Nésillière, ces travaux apportent des revenus grâce aux certificats d'économies d'énergie. Ces CEE sont cédés au SYDED – Syndicat d'électricité - qui a subventionné ces travaux à hauteur de 47 %.

13- MOTION DE SOUTIEN à l'AMF pour la baisse des dotations de l'Etat

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion de soutien pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, notamment sur l'impact sur les territoires avec un risque avéré de disparition de nos collectivités territoriales rurales.

VOTE POUR à l'unanimité

14- Questions diverses

- l'association « Le vent tourne » avait demandé à la Préfecture l'autorisation d'installer un ballon dirigeable le week-end du 24 et 25 juillet 2015, ballon qui n'a finalement pas été installé mais qui a généré un travail administratif bien inutile !

- Evolution de l'intercommunalité : la loi NOTRe impose que les communautés de communes se composent d'au moins 15 000 habitants, seuil non atteint par notre communauté de communes du Val St Vitois. Les choix se feront majoritairement bloc à bloc même si des demandes individuelles « ayant un sens » pourront être acceptées ; les choix pour notre commune se limitent à la Communauté de Commune de Quingey qui majoritairement souhaitent se regrouper avec Ornans et Amancey ou la CAGB.

Après débat, le positionnement des élus s'établit sur un choix de raison lié aux perspectives d'évolutions de nos territoires, de la réalité de notre bassin de vie et de notre adhésion au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du grand Besançon)

VOTE 12 POUR un rattachement à la CAGB et 1 ABSTENTION

Une commission départementale de coopération intercommunale est créée et le Préfet va rendre un projet de rapprochement pour le 15 octobre. Le nouveau schéma départemental de l'intercommunalité devra être définitif pour le 31 mars 2016. Adoption le 1^{er} janvier 2017

- Commune nouvelle : une rencontre avec les maires et les adjoints des 2 Abbans, Byans et Villars s'est déroulée le 14 septembre pour discussion autour de la création éventuelle d'une commune nouvelle. Des rencontres avec la Préfecture, la Direction des finances publiques, le percepteur et la commune nouvelle des 2 Auxons sont programmées pour cet automne

Fin de la séance à 00h30.